

Décision Générale colonial

Décision n° 94 mouvement

n° 94

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 5 mai 1909
Numéro JO n° 151 du 01/06/1909	Date du numéro 1 juin 1909

TEXTE INTÉGRAL

la solde coloniale annuelle de M. Faivre est portée de 7000 à 7500 fr, pour compter du 1er mai 1909.